

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	38 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : **06 septembre 2017**
Date d'affichage : **06 septembre 2017**

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Artonne.

Etaient présents : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Éric GOLD, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Catherine IRLES (suppléante de Christian DESSAPTLAROSE), Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absent ayant donné un pouvoir :

Yolande BURETTE a donné pouvoir à David MOURNET
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Roland GENESTIER a donné pouvoir à Éric GOLD

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude MOLINIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2017- 137 : CONTRAT AMBITION REGION

Rapporteur : Éric GOLD

L'Assemblée régionale réunie le 14 avril 2016 a créé un nouveau cadre d'intervention régional pour l'aménagement et le développement des territoires d'Auvergne-Rhône Alpes. Notre EPCI dispose d'une enveloppe de 1 187 000 € pour 3 ans.

Il est à noter qu'en complément de ce dispositif, la Région mobilise à l'appui des projets de développement des communes deux dispositifs complémentaires approuvés par l'Assemblée régionale du 22 septembre 2016 :

- **un plan régional en faveur de la ruralité destiné à soutenir les investissements des communes comptant moins de 2 000 habitants,**
- **un dispositif en faveur de l'investissement des bourgs centres et des pôles de service, destiné aux communes comptant de 2 000 à 20 000 habitants.**

Pour chacun de ces 2 dispositifs, des enveloppes complémentaires sont calculées par EPCI pour une durée de 3 ans.

La durée du contrat Ambition Région est de 3 années à compter de la validation en commission permanente du programme d'opérations.

Le bureau communautaire propose de procéder à une répartition de l'enveloppe entre la Communauté de Communes et les communes. Une délibération en ce sens pourrait être proposée. Il est donc proposé de faire la répartition suivante : 2/3 pour l'EPCI soit 791 000 € et 1/3 pour les communes soit 396 000 €.

L'enveloppe communautaire pourrait être affectée au projet d'espace enfance jeunesse étudié par l'ex Communauté de Communes Nord Limagne (étude, terrain, travaux).

L'objectif est de délibérer sur la programmation de notre Contrat Ambition Région lors du prochain conseil (24/10) pour une validation en commission permanente du Conseil Régional du 30/11.

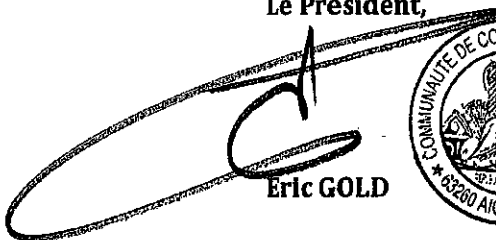
→ **Le Conseil communautaire, à la majorité des membres présents et représentés, décide :**

- **d'approuver la répartition ci-dessus présentée,**
- **d'inscrire le projet d'espace enfance jeunesse comme seul projet du Contrat Ambition Région pour le volet intercommunal et de présenter la programmation de notre contrat au prochain conseil,**
- **.de constituer une commission ad'hoc pour suivre le projet et en délègue la composition au Président.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 13/09/2017
Le Président,

Le Président,


Eric GOLD



